



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
1^{er} novembre 2011

Français
Original : anglais

**Réunion intergouvernementale chargée d'examiner
la mise en œuvre du Programme d'action mondial
pour la protection du milieu marin
contre la pollution due aux activités terrestres**

Troisième session

Manille, 25–27 janvier 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire pour le segment technique

Point 3 de l'ordre du jour provisoire pour le segment de haut niveau*

**Questions de politique générale concernant la poursuite
de la mise en œuvre du Programme d'action mondial**

**Orientations politiques pour la mise en œuvre du Programme
d'action mondial pour la protection du milieu marin contre
la pollution due aux activités terrestres au cours de la période
2012–2016**

Note du secrétariat

Introduction

1. Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres a été adopté à Washington, en 1995 par 108 gouvernements et la Commission européenne. C'est un instrument souple et non contraignant qui contribue au développement durable des côtes, des océans et des îles et s'adapte à des réalités mouvantes. Il couvre les catégories de sources suivantes : eaux usées, nutriments, mise en mouvement des sédiments, polluants organiques persistants, huiles, détritiques, métaux lourds, substances radioactives et modification physique et destruction des habitats. Le paragraphe 36 du Programme d'action mondial prévoit que pour que ledit Programme d'action soit appliqué avec succès et avec économie, il faut une coopération internationale efficace et que l'examen régulier de l'exécution du Programme d'action, son développement ultérieur, son adaptation supposent une coopération internationale.

2. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme ont d'abord été examinés à Montréal (Canada) en 2001 et par la suite à Beijing en 2006. À la lumière de progrès réalisés jusqu'en 2006, les gouvernements présents à Beijing ont convenu qu'au cours de la période 2007–2011, ils consacraient des efforts, un financement et un appui supplémentaires à la question des sources ponctuelles et non ponctuelles de nutriments, y compris aux eaux usées municipales, industrielles et agricoles, en tant que catégories de sources importantes et croissantes ayant une incidence directe sur la santé et le bien-être des êtres humains ainsi que sur l'environnement, y compris les écosystèmes marins et leurs bassins versants. Ils ont également convenu qu'au cours de la même période, ils

* UNEP/GPA/IGR.3/1.

axeront leurs efforts sur l'intégration de la mise en œuvre du Programme dans les mécanismes nationaux de planification du développement ainsi que dans les processus budgétaires, notamment en appliquant l'approche systémique et en évaluant les coûts sociaux et économiques ainsi que les bénéfices tirés des biens et services fournis par les côtes et les océans.

3. Au cours des cinq dernières années, la communauté internationale s'est lancée dans plusieurs projets et a examiné et élaboré des politiques relatives au milieu marin et aux zones côtières qui concernent la mise en œuvre du Programme. Le paragraphe 75 du Programme souligne qu'il importe qu'en s'acquittant de ce rôle, notamment des fonctions de secrétariat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) adopte des méthodes qui soient efficaces et rentables, en partant du principe que la responsabilité de la mise en œuvre du Programme revient aux pays, que ce soit au niveau régional, national ou local. Le Programme incite le PNUE à faire preuve de souplesse et être capable de s'adapter aux besoins changeants du Programme et aux ressources disponibles.

4. La présente note a été élaborée par le Bureau de coordination du Programme d'action mondial du PNUE afin de présenter une proposition de politique et de stratégie pour la mise en œuvre du Programme au cours de la période 2012–2016 en vue de contribuer aux discussions internationales sur le développement durable qui concernent le milieu marin et les zones côtières. Les gouvernements sont priés d'examiner l'approche proposée et d'en discuter à la troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Plan d'action mondial afin de convenir d'un cadre et d'approches qui pourraient les guider, ainsi que d'autres parties prenantes, dans la mise en œuvre du Programme au cours des cinq années à venir.

I. Progrès accomplis et résultats obtenus dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial au cours de la période 2007–2011

5. L'Assemblée générale, dans le paragraphe 144 de la résolution 65/37 du 7 décembre 2010, a constaté que le plus souvent la pollution des océans provenait d'activités terrestres et touchait les zones les plus productives du milieu marin et a engagé les États à appliquer en priorité le Programme d'action mondial et à prendre toutes les mesures voulues pour que soient tenus les engagements pris par la communauté internationale dans la Déclaration de Beijing sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

6. Un certain nombre d'activités prévues dans le programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial ont été mises en œuvre avec succès au cours de la période considérée. S'agissant de l'évaluation économique des écosystèmes côtiers et marins, des études pilotes innovantes (comme celles couvrant la mer de Chine méridionale, le grand écosystème marin du courant de Guinée et le Pacifique du Sud-Est) ont été menées et des outils associés ont été développés. Dans le cas de la mer de Chine méridionale, la décision des pays riverains concernant la formulation du Programme d'action stratégique a été prise sur la base d'une analyse des coûts et des bénéfices des mesures visant à traiter les problèmes affectant les principaux écosystèmes dans la région. Ces études d'évaluation pilotes n'ont, toutefois, pas encore été évaluées en vue de leur incorporation effective dans des décisions politiques sur la gestion des écosystèmes côtiers. Des outils supplémentaires doivent être développés afin de permettre des évaluations pouvant être effectivement utilisées pour guider les décisions politiques.

7. La Déclaration de Beijing a recommandé l'application d'une approche écosystémique conforme aux orientations fournies par des instruments existants tels que la Convention sur la diversité biologique et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, qui ont préconisé l'application d'une approche écosystémique pour 2010. Des concepts et méthodes pour une approche écosystémique ont été développés au cours de la période considérée, le PNUE ayant publié des documents d'introduction visant à encourager la gestion écosystémique et commencé à appliquer l'approche à certaines zones pilotes. Les nouvelles initiatives et programmes en matière de gestion intégrée des zones côtières constituent de bons exemples de l'incorporation d'une approche écosystémique aux niveaux régional, national et local.

8. Malheureusement, des partenariats n'ont pas été développés aux niveaux attendus et leur utilité dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial a également laissé quelque peu à désirer. La mise en place et le maintien de partenariats mondiaux viables ont été entravés par des ressources financières limitées, des niveaux d'engagement variables de la part des parties prenantes et l'évolution des priorités mondiales. Un succès partiel a été démontré par le fait que des partenariats ont été en mesure de s'élargir sur une base limitée et que des partenariats existants se sont avérés viables. De nouveaux partenariats mondiaux, comme le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments, le Partenariat mondial sur la gestion des déchets et le Partenariat mondial pour le tourisme durable, ont émergé uniquement lorsqu'il y avait des objectifs clairement ciblés et des résultats bien définis. Ces

partenariats, dont les objectifs et les résultats sont clairement définis avec des délais et des ressources financières et d'appui bien préparées, devraient pouvoir contribuer efficacement à la mise en œuvre du Programme d'action mondial au cours des cinq années à venir.

9. Parmi les catégories de sources désignées par le Programme, des progrès ont été accomplis au niveau de l'intégration des mesures du Programme liées aux polluants organiques persistants dans la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Le mercure est traité dans le cadre du Partenariat mondial sur le mercure et fait l'objet d'un comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant conformément à la section III de la décision 25/5 du Conseil d'administration du PNUE. Une action coordonnée sur le cadmium et le plomb est actuellement envisagée. Les progrès considérables accomplis dans ces différents domaines font écho à l'appel lancé dans la Déclaration de Beijing de 2006 visant à ce que les États participants consacrent des efforts supplémentaires à la question des sources ponctuelles et non ponctuelles de nutriments, y compris aux eaux usées municipales, industrielles et agricoles.

10. Parmi les neuf catégories de sources, le programme de travail du Bureau de coordination a accordé la priorité aux nutriments, aux eaux usées, aux déchets marins et à la modification physique et la destruction des habitats. S'agissant des nutriments, des déchets marins et des eaux usées, le Bureau, en collaboration avec ses partenaires, a répondu aux problèmes divers et complexes en proposant des partenariats et des initiatives sur les nutriments, les eaux usées et les déchets marins. Le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments a été créé en 2009 pour réunir des responsables politiques, des scientifiques, le secteur privé, des organisations non gouvernementales et des institutions des Nations Unies en vue de sensibiliser ces derniers aux difficultés inhérentes à la gestion des nutriments et d'aider à constituer des groupes d'intérêt et d'action sur la question.

11. Une initiative mondiale sur les déchets marins a été mise en place par le PNUE en réponse à la résolution 60/30 de l'Assemblée générale du 29 novembre 2005 et encourage la coopération et la coordination dans le cadre des activités de contrôle et de gestion durable des déchets marins. À la cinquième Conférence internationale sur les débris marins, qui s'est tenue à Honolulu (États-Unis d'Amérique) en mars 2011, les participants ont souscrit à l'Engagement de Honolulu qui contient 12 mesures visant à réduire les débris marins. La Stratégie de Honolulu : un cadre mondial pour la prévention et la gestion des débris marins a été formulée sur la base des résultats de la conférence et appelle à une action de la part des parties prenantes en vue de traiter le problème. Une recommandation clé visait la mise en place d'une plateforme et d'un partenariat multipartites au niveau mondial.

12. Le programme relatif aux eaux usées du PNUE/Programme d'action mondial prend en considération le fait que l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées sont étroitement liés et encourage l'utilisation de technologies peu coûteuses, l'organisation de formations au niveau régional et le développement de partenariats. En 2010, le PNUE et le Programme d'action mondial ont, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général des Nations Unies, produit un rapport intitulé « Eaux malades ? Le rôle central de la gestion des eaux usées dans le développement durable ». À la lumière de ce rapport, une proposition a été faite pour un programme de collaboration multipartite relatif aux eaux usées qui répondrait aux recommandations formulées dans ledit rapport, sous les auspices du mécanisme des Nations Unies pour la coordination interinstitutions dans le domaine des ressources en eau (ONU-Eau). Les partenariats sur les déchets marins et les eaux usées décrits dans la présente note sont conformes à l'approche de partenariat convenue à Beijing en 2006.

13. Depuis 2006, la question des déchets marins a émergé en tant que problème de pollution marine majeur au niveau mondial. L'importance du problème a été confirmée à la cinquième Conférence internationale sur les débris marins, en 2010, et par la formation, en 2011, d'une équipe de travail sur les débris marins dirigée par le PNUE et le Programme d'action mondial dans le cadre du mécanisme de coordination interinstitutions chargé des questions touchant les océans et les zones côtières au sein du système des Nations Unies (ONU-Océans). En fait, l'Assemblée générale, dans le paragraphe 136 de sa résolution 65/37, s'est félicitée des activités concernant les débris marins que mène le PNUE, en coopération avec les organes de l'Organisation des Nations Unies et les organismes compétents des Nations Unies, et a invité les États à développer leurs partenariats avec les milieux professionnels et la société civile pour faire mieux comprendre l'étendue des effets que les débris marins ont sur la santé et la productivité du milieu marin et des préjudices économiques qu'ils causent.

14. Dans la même résolution, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par la progression des zones mortes (hypoxiques) dans les océans, dues à l'eutrophisation alimentée par les écoulements fluviaux d'engrais, les rejets d'eaux d'égout et la présence d'azote réactif provenant de la combustion de combustibles fossiles, qui nuit gravement au bon fonctionnement des écosystèmes, et a demandé aux États de redoubler d'efforts pour réduire l'eutrophisation et, à cette fin, de continuer de coopérer au sein des organisations internationales compétentes, en particulier le Programme d'action mondial. Il n'a pas été aisé, en particulier dans les pays en développement, d'entreprendre des mesures efficaces en matière de nutriments et d'eaux usées, qui sont les principaux responsables de l'eutrophisation. Quelque 417 zones eutrophes et zones appauvries en oxygène associées ont été identifiées en 2007. Étant donné que la situation se détériore et que ces catégories de sources continuent d'être des questions prioritaires, comme demandé par l'Assemblée générale, il est suggéré que, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action mondial, une attention supplémentaire soit accordée au traitement de ces sources de pollution au cours des années à venir.

15. Dans la même résolution, l'Assemblée générale s'est félicitée du travail de mise en œuvre du Programme d'action mondial que font les États, le PNUE et les organisations régionales et a encouragé ceux-ci à mettre davantage l'accent sur le lien entre eau douce, zone côtière et ressources marines dans le cadre de la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et des objectifs assortis d'échéances du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »), en particulier celui concernant l'assainissement, ainsi que ceux du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement. La résolution a également réaffirmé la nécessité de renforcer les efforts visant à établir un lien politique entre la gestion des zones côtières et des bassins versants. Un certain nombre d'initiatives pilotes ont débouché sur des moyens pratiques permettant de traiter ces liens politiques, notamment par la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes et la fourniture d'un appui au plan national d'action pour la protection du milieu marin arctique dans la Fédération de Russie. Cette résolution souligne également la nécessité d'entreprendre des travaux supplémentaires pour s'attaquer au problème des nutriments et des eaux usées provenant des activités terrestres dans les bassins versants par des efforts de gestion visant à établir un lien entre les bassins versants et les zones côtières.

16. S'agissant de la modification physique et de la destruction des habitats, des préoccupations ont été exprimées au sein de l'Assemblée générale et dans d'autres forums internationaux concernant le déclin continu des écosystèmes côtiers et marins et de leurs fonctions ainsi que les effets nocifs causés à ces derniers par des activités terrestres comme le développement urbain, la mise en valeur des zones côtières et le développement de l'aquaculture. Au cours de la période considérée, le Bureau de coordination a reçu des informations sur des initiatives et pratiques mises en place par des États participants et des organisations régionales, notamment les pays riverains de la mer de Chine méridionale, qui ont élaboré et sont en train de mettre en œuvre des programmes d'action nationaux et régionaux pour les mangroves, les herbiers marins, les récifs coralliens et les zones humides côtières. Dans le cadre de certaines de ces initiatives régionales, des évaluations des services écosystémiques côtiers et marins ont été utilisées afin d'étayer la prise de décisions en faveur de la conservation de ces écosystèmes et de l'utilisation rationnelle et durable des biens et des services fournis par ces derniers. Parmi les services écosystémiques qui ont attiré l'attention internationale au cours de ces dernières années figurent ceux associés à la séquestration et au stockage du carbone dans les écosystèmes côtiers, en particulier les mangroves et les marais salants des zones côtières. La valeur des services écosystémiques côtiers liée au maintien de la qualité de l'eau et à la pêche présente également un lien avec les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Même si des approches écosystémiques sont incorporées dans des initiatives nationales et locales de gestion des zones côtières, la valeur des écosystèmes côtiers devrait être davantage intégrée dans la gestion et les politiques nationales et locales relatives aux zones côtières, démontrant les liens entre les ressources côtières et les services écosystémiques, d'une part, et le développement socio-économique, la réduction de la pauvreté, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers, d'autre part.

17. Au niveau régional, la mise en œuvre du Programme d'action mondial a été facilitée par l'élaboration de sept protocoles à des conventions maritimes régionales qui traitent spécifiquement de la protection du milieu marin contre les sources de pollution et activités terrestres. Ces protocoles couvrent la mer Noire, la mer Méditerranée, la zone maritime de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin, le Pacifique du Sud-Est, l'océan Indien occidental, la région des Caraïbes et la mer Rouge et le golfe d'Aden. L'élaboration et la mise en œuvre des directives de l'Union européenne relatives à la stratégie pour le milieu marin et à l'eau constituent des exemples typiques d'action régionale. Les accords maritimes régionaux couvrant des mers dans l'Union européenne

(l'Atlantique du Nord-Est, la mer Baltique et la mer Méditerranée) ont davantage de motivation, ainsi qu'un soutien financier et technique, pour introduire les mécanismes nécessaires et effectuer les révisions permettant de mettre en œuvre les protocoles liés aux sources de pollution et activités terrestres.

18. La Déclaration de Beijing a recommandé aux organisations régionales d'appliquer une approche écosystémique et de renforcer les partenariats; elle a également préconisé une action interrégionale ainsi qu'un plus grand partage des connaissances, des technologies et des données d'expérience. Le Fonds pour l'environnement mondial a facilité l'application d'approches écosystémiques dans le cadre de ses importants projets relatifs aux écosystèmes marins, un grand nombre de ces projets se penchant sur des questions liées au Programme d'action mondial. Comme au niveau mondial, et pour un bon nombre des mêmes raisons, les partenariats régionaux se sont avérés difficiles à développer.

19. Un centre d'échange est proposé dans le Programme d'action mondial. Le Bureau de coordination a contribué au développement d'une plateforme de partage des informations par l'intermédiaire du site Internet du Programme. Toutefois, un manque de ressources a posé des difficultés au Bureau pour maintenir et élargir le mécanisme de manière à ce que les gouvernements et les autres parties prenantes puissent tirer pleinement parti des informations contenues dans le système. En outre, aucun mécanisme officiel permettant l'établissement de rapports par les gouvernements concernant les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action mondial et des programmes d'action nationaux n'a été mis en place. Cette absence de mécanisme d'établissement de rapports couplée au succès limité du centre d'échange a rendu difficile l'analyse des progrès réalisés au niveau national, malgré l'engagement pris à Beijing d'améliorer la surveillance. À la lumière des contraintes financières auxquelles le PNUE fait face, il est suggéré que les partenariats existants et proposés jouent un rôle clé dans le partage et la mobilisation des informations.

20. Selon les informations reçues par le Bureau, de nombreux gouvernements ont déjà élaboré des programmes d'action nationaux ou leurs équivalents. De nombreux gouvernements ont indiqué que des questions liées au Programme figuraient dans leurs politiques plus larges relatives à l'environnement et/ou aux zones côtières et au milieu marin. Le Bureau n'a pas encore reçu suffisamment d'informations pour évaluer les progrès mondiaux au niveau de l'intégration des programmes d'action nationaux dans les stratégies de réduction de la pauvreté ou les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Certaines des informations collectées par le Bureau suggèrent que l'intégration du Programme dans les mécanismes nationaux de planification et de budgétisation du développement peut s'avérer difficile. Des cadres pour la gestion intégrée des zones côtières et la gestion intégrée des ressources en eau pourraient être utilisés comme approches complémentaires dans la mesure où de nombreux pays en ont développé ou sont en train de le faire et se sont donc engagés à les appliquer.

21. De nombreuses actions prioritaires liées au Programme concernant des questions clés relatives aux zones côtières et des catégories de sources prioritaires comme les eaux usées, les nutriments, les déchets marins et les déchets solides peuvent être facilement incorporées dans un cadre de gestion intégrée des zones côtières ou de gestion intégrée des ressources en eau et, par conséquent, être intégrées par le biais de ces programmes aux niveaux national et local, en fonction de l'évolution des responsabilités au niveau de la gestion des zones côtières dans chaque pays. En effet, le Programme reconnaît les avantages associés à l'établissement d'un lien entre sa mise en œuvre et des initiatives de gestion intégrée des zones côtières.¹ Le paragraphe 19 du Programme précise qu'une élaboration et une mise en œuvre efficaces des programmes d'action nationaux supposent des méthodes et procédés de gestion viable, pragmatique et intégrée, comme par exemple la gestion intégrée des zones côtières.

22. En tant que secrétariat du Programme d'action mondial, le Bureau de coordination, qui fait partie intégrante de la Branche des écosystèmes d'eau douce et marins de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE, assiste les États et les organisations intergouvernementales dans la mise en œuvre du Programme par, entre autres, l'élaboration de documents d'orientation, d'évaluations et de manuels, la fourniture d'une assistance technique et un renforcement des capacités. Il travaille en étroite collaboration avec le Programme pour les mers

¹ La gestion intégrée des zones côtières peut être vue comme la gouvernance par une planification intégrée des activités humaines qui affectent l'utilisation durable des biens et des services générés par les écosystèmes marins et côtiers. Elle vise à encourager le développement économique durable des ressources côtières en équilibrant l'utilisation concurrente de ces dernières afin de s'assurer que leur intégrité fonctionnelle est conservée. Il s'agit d'une approche recommandée au niveau international et adoptée par un nombre croissant de pays, souvent dans le cadre de processus de coopération au niveau régional. Différents termes, comme la gestion intégrée des régions côtières, la gestion intégrée des zones côtières et la gestion intégrée des zones côtières et des bassins hydrographiques, ont été utilisés pour décrire ce genre d'initiatives.

régionales, qui a été le fer de lance des efforts de mise en œuvre au niveau régional. Afin de s'acquitter de ses fonctions de secrétariat au cours de la période considérée, le PNUE a pris des dispositions pour fournir un meilleur soutien. Le Bureau a été transféré de La Haye à Nairobi en 2008 et, depuis lors, les activités liées au Programme ont été largement incorporées au programme de travail du PNUE dans l'ensemble des divisions et sous-programmes de ce dernier. De ce fait, le PNUE a fourni un soutien plus important au Bureau de Coordination pour que ce dernier s'acquitte de ses fonctions.

II. Base pour la poursuite de la mise en œuvre au cours de la période 2012–2016

23. La valeur et la contribution au développement durable des écosystèmes marins et côtiers n'ont pas encore été complètement reconnues, étant donné que ces derniers continuent d'être menacés par des activités terrestres telles que les rejets provenant de l'agriculture et des eaux usées ainsi que l'urbanisation des zones côtières. Les estimations indiquent que plus de 50 % de la population mondiale vivent à moins de 100 kilomètres de la côte, un chiffre qui pourrait augmenter à 75 % d'ici la fin de la décennie actuelle. Dans le cas des eaux côtières, les incidences de ces tendances devraient s'aggraver et s'étendre à la lumière de l'accroissement de la production d'aliments et d'énergie et de l'urbanisation des zones côtières, menaçant les écosystèmes desquels les moyens de subsistance dépendent. Les problèmes liés à la dégradation de la qualité de l'eau et à l'eutrophisation des eaux côtières devraient également s'aggraver.

24. Les gouvernements semblent être de plus en plus confrontés à des facteurs mondiaux, régionaux et nationaux qui conduisent à une fracture apparente entre, d'une part, le besoin de nourriture, d'énergie, de sécurité hydrique et de développement urbain et, d'autre part, les incidences environnementales négatives interconnectées qui menacent les écosystèmes, les moyens de subsistance et les services qu'ils soutiennent et fournissent. Pour les raisons susmentionnées, cette fracture devrait s'accroître dans les zones côtières si les tendances de développement et méthodes de gestion actuelles persistent. Au cours des décennies à venir, les communautés côtières seront de plus en plus menacées par les changements climatiques et l'augmentation des migrations vers les zones côtières, portant atteinte à la capacité des écosystèmes côtiers et marins à fournir des services. Ces tendances mettent en évidence la nécessité d'évaluer les services écosystémiques de manière à ce que les décisions sur les choix concernant les écosystèmes soient bien étayées, en particulier dans un cadre de gestion intégrée des zones côtières.

25. À présent, les scientifiques comprennent mieux la magnitude avec laquelle les changements au niveau de l'utilisation des terres affectent les schémas pluviométriques en aval et ont estimé les volumes d'eau qu'une société s'approprie en vue de produire des cultures pluviales. Il est bien entendu que les apports fluviaux d'eau, de polluants, de nutriments et de sédiments résultant d'activités terrestres et de changements d'affectation des terres affectent le fonctionnement des écosystèmes côtiers. Ces connaissances nous permettent d'améliorer la manière dont nous gérons l'eau et les terres, mettant en évidence le besoin urgent de rationaliser l'utilisation de l'eau et établissant un lien plus étroit entre la gestion des terres et la gestion de l'eau. Des cadres de gestion intégrée des zones côtières et de gestion intégrée des ressources en eau peuvent faciliter l'établissement de ce lien plus étroit, améliorer la gestion de l'eau, en particulier pour les eaux usées et les nutriments, et aider les pays à passer à une économie verte dans les zones côtières.

26. Face à ces défis, les gouvernements et les parties prenantes cherchent à renforcer la croissance et à soutenir l'innovation sur la base d'une utilisation efficiente des ressources de manière à défaire les liens entre croissance économique et dégradation de l'environnement, notamment par une augmentation de l'efficacité des ressources et une réduction de la pollution tout au long des cycles de vie des produits et des chaînes d'approvisionnement. Des politiques publiques et des initiatives du secteur privé qui encouragent un accroissement des investissements dans des produits et services efficaces et respectueux de l'environnement sont en train d'émerger. Les modèles de développement économique basés sur la relation entre utilisation des ressources et pollution doivent être approfondis afin de s'assurer que les ressources sont utilisées de manière efficiente. Ces modèles offrent la possibilité pour les gouvernements et les autres parties prenantes de voir la réduction de la charge de pollution comme une opportunité d'investissement et les polluants comme des ressources.

27. *Catégories de sources du Programme d'action mondial* : Au regard de la situation actuelle, dans laquelle les ressources destinées à la mise en œuvre du Programme d'action mondial sont limitées, il est proposé que les gouvernements établissent un ordre de priorité entre les catégories de sources du Programme afin d'orienter la mobilisation des ressources et les dépenses. Trois priorités sont suggérées : les nutriments et les eaux usées, étant donné leur rôle important dans l'eutrophisation des zones côtières, et les déchets marins, pour leur impact sur les écosystèmes marins et sur les

économies des communautés côtières. Ces sources continuent de poser problème aux niveaux local, national et régional et leurs incidences sur les zones côtières et les milieux marins s'étendent. Le problème de la modification physique et de la destruction des habitats continue de se poser et peut être traité dans le cadre de différents programmes prévoyant, par exemple, une gestion intégrée des zones côtières, une gestion de la biodiversité et des zones marines protégées, notamment en adoptant une approche écosystémique.

28. Les travaux visant à traiter ces catégories de sources offrent la possibilité de démontrer les avantages potentiels de la gestion et des approches écosystémiques et de voir ces polluants comme des ressources. Il est proposé que, dans le cadre de l'orientation de la mise en œuvre du Programme d'action mondial au cours des cinq années à venir, les approches consistant à tirer pleinement profit des services écosystémiques des zones côtières et à réutiliser et recycler les polluants en tant que ressources soient dûment prises en considération.

29. En adoptant de telles approches pour ces catégories de sources, les efforts de gestion et les investissements peuvent non seulement conduire à des améliorations de la qualité de l'environnement dans les zones côtières mais également promouvoir un développement socio-économique. Par exemple, les systèmes de traitement complet des eaux usées qui suivent les modèles traditionnels du traitement primaire au traitement tertiaire sont souvent extrêmement coûteux. La réutilisation des nutriments dans les eaux usées pourrait aider à éviter des coûts de traitement excessifs tout en apportant des avantages en termes d'engrais organiques. S'agissant du traitement des eaux usées, la capacité de nettoyage des nutriments que possèdent les systèmes naturels tels que les lagons, les bassins et les zones humides pourrait être mieux utilisée. Tant dans les pays en développement que dans les pays développés, des systèmes permettant de transformer des eaux usées en une ressource utilisable existent. Ces systèmes intégrés combinent des procédés et pratiques qui optimisent l'utilisation des ressources en recyclant les eaux usées de manière à ce que l'eau et les nutriments puissent être réutilisés. Des biosolides propres peuvent être utilisés dans l'agriculture comme engrais ainsi que pour améliorer la structure des sols en suivant les approches d'assainissement écologique ou productif recommandées.

30. En Chine, il existe de grandes exploitations agricoles qui sont presque autosuffisantes en termes d'énergie et de nutriments grâce au recyclage efficace de leurs flux de déchets. En Inde, le système de zones humides de Calcutta constitue l'exemple le plus important au monde d'aquaculture alimentée par des eaux usées. Les zones humides reçoivent environ 555 000 mètres cubes d'eaux usées non traitées par jour, qui sont déversées dans approximativement 3 000 hectares d'étangs piscicoles artificiels. La production annuelle de poissons s'élève à 13 000 tonnes. Ces approches offrent également de réels avantages en réduisant l'empreinte carbone; par exemple, dans un certain nombre de pays, la fabrication et l'utilisation d'engrais azotés synthétiques peut représenter une part significative des émissions de gaz à effet de serre. Une utilisation plus efficace de l'azote peut entraîner une augmentation des revenus nets des exploitants agricoles, une réduction de l'empreinte carbone et une diminution de la pollution sans aucune perte au niveau de la production des cultures.²

31. Une part importante des déchets marins de sources terrestres résulte d'une production et d'une consommation non durables ainsi que d'une mauvaise gestion des déchets. Chaque année, les débris marins entraînent des coûts économiques substantiels et des pertes pour les individus et les communautés dans le monde entier. Les déchets marins font partie du problème plus large de la gestion des déchets solides, qui affecte l'ensemble des communautés des zones côtières et de l'arrière pays, y compris les voies navigables, et est étroitement lié à la protection et la conservation du milieu marin et des zones côtières. Dans sa résolution 65/37, l'Assemblée générale a instamment appelé les États à intégrer la question des débris marins dans leur stratégie nationale de gestion des déchets de leur littoral, de leurs ports et de leur transporteurs maritimes, y compris leur recyclage, leur réutilisation, leur réduction et leur élimination, et à favoriser l'adoption des incitations financières utiles à la résolution de ce problème, sous forme notamment de dispositifs de récupération des coûts.

32. *Approches de partenariats multipartites* : La nature multisource et intersectorielle des eaux usées, des nutriments et des déchets marins, tout en offrant potentiellement une série d'opportunités et d'avantages grâce à la réutilisation et au recyclage des ressources et à des approches de réduction de l'empreinte carbone, nécessite une gouvernance et des mécanismes institutionnels. Il conviendrait d'établir des mécanismes capables de réunir les gouvernements, les secteurs industriels, les scientifiques et les autres parties prenantes autour du programme commun d'investissements gagnant-gagnant. Comme indiqué ci-dessus, le PNUE et la communauté internationale ont établi des approches de partenariats multipartites, recommandant des objectifs et cibles clairement définis qui peuvent

2 UK-China Sustainable Agriculture Innovation Network. Low Carbon Agriculture. Policy Brief no. 2, December 2010.

produire des résultats tangibles en réduisant les incidences de ces catégories de sources et en apportant aux parties prenantes des avantages économiques spécifiques résultant des partenariats. Ces approches de partenariats peuvent surmonter les difficultés auxquelles les partenariats mondiaux et régionaux ont été confrontés jusqu'à présent, les gouvernements et les autres parties prenantes pouvant montrer clairement leur volonté d'atteindre les objectifs et cibles définis, comme, par exemple, ceux contenus dans l'Engagement et la Stratégie de Honolulu.

33. Il est proposé que les gouvernements conviennent officiellement d'établir et/ou de développer les partenariats sur les nutriments, les eaux usées et les déchets marins avec une implication et une incitation claires de la part des pouvoirs publics. Les partenariats auraient leurs objectifs et buts globaux, y compris, éventuellement, des cibles en termes de réduction des rejets, de réutilisation et de recyclage convenues par les gouvernements à la troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Les partenariats seraient responsables de la mise en place de systèmes de gestion des informations et de réseaux d'experts provenant d'institutions, de gouvernements et du secteur privé, en vue d'aider à établir et partager les meilleures pratiques ainsi que les technologies disponibles et acceptables. Ils mettraient également en place des projets de démonstration pour mettre à l'essai des approches novatrices et des technologies intégrant une approche d'utilisation rationnelle des ressources. Le PNUE et le Programme d'action mondial fourniraient des services de secrétariat qui comprendraient l'établissement de réseaux, une aide au développement de projets pilotes et une mobilisation de ressources. Comme précisé ci-dessus, le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments a déjà été lancé et son développement devrait se poursuivre au cours des années à venir dans le cadre de la mise en œuvre du Programme. Le partenariat mondial sur les déchets marins proposé serait géré dans le cadre du Partenariat mondial sur la gestion des déchets mentionné dans la décision 26/3 du Conseil d'administration du PNUE. Le partenariat sur les eaux usées sera développé sur la base de l'Équipe spéciale de la gestion des eaux usées dans le cadre d'ONU-Eau.

34. *Supervision des partenariats* : Les partenariats doivent travailler efficacement afin de guider les politiques nationales liées aux différentes catégories de sources. En conséquence, il convient de s'assurer que les gouvernements exercent une surveillance sur les travaux des partenariats et participent à ces derniers sur une base régulière, plutôt que de simplement s'appuyer sur un examen intergouvernemental complet après cinq ans. Il est donc proposé que les gouvernements participent à la surveillance des travaux des partenariats par le biais des processus intergouvernementaux du Programme, y compris les activités intersessions proposées ci-après.

35. *Programme d'action mondial en tant que plateforme intergouvernementale* : Deux fonctions interconnectées sont proposées pour le mécanisme intergouvernemental du Programme. Premièrement, un Bureau composé de représentants de chacune des cinq régions des Nations Unies serait mis en place pour la troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Le Bureau continuerait de fonctionner après la session et jouerait un rôle en recevant des rapports réguliers des partenariats et en leur fournissant des informations en retour. Deuxièmement, dans le cadre du programme de travail pour 2012–2016, le Bureau de Coordination développerait et mettrait en œuvre des activités intersessions. Ces activités seraient organisées aux fins de l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'identification des questions émergentes liées au Programme. Les activités intersessions pourraient être organisées par l'intermédiaire du Bureau et une ou plusieurs réunions intersessions pourraient être tenues parallèlement à d'autres réunions mondiales, en fonction des ressources disponibles.

36. *Poursuite de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux* : À la deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Plan d'action mondial, il a été convenu qu'une attention particulière devrait être accordée à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux afin d'aider à faciliter les approches écosystémiques. L'approche écosystémique relative à la gestion des bassins hydrographiques, des zones côtières et des milieux marins ainsi que de leurs ressources a été adoptée par des organismes internationaux et des initiatives tels que la Convention sur la diversité biologique et l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Cette dernière a été réalisée en 2005 et est axée sur les services écosystémiques qui sont les avantages dont bénéficient les êtres humains soit par le fonctionnement naturel soit par l'utilisation délibérée des éléments et processus qui caractérisent les écosystèmes naturels. Parmi ces avantages figurent la production de poissons et de fibres, l'approvisionnement en eau, la purification de l'eau, la régulation du climat, la limitation des inondations, la protection des côtes, des possibilités de loisirs et, de plus en plus, le tourisme.

37. Dans le paragraphe 119 de sa résolution 61/222 du 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a inclus des éléments proposés concernant une approche écosystémique, notant que la dégradation continue de l'environnement dans de nombreuses régions du monde et des sollicitations croissantes et

concurrentes appelaient une réaction urgente et l'établissement de priorités dans les interventions de gestion visant la préservation de l'écosystème; et que les approches écosystémiques de la gestion des océans devraient viser à gérer les activités humaines dans un sens favorable à la préservation et, au besoin, à la restauration de l'équilibre des écosystèmes et à une utilisation écologiquement rationnelle des biens et des services.

38. Dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre du Programme, il est proposé que les principes et approches de la gestion écosystémique des zones côtières et des milieux marins soient examinés plus avant dans la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux et éventuellement dans des cadres nationaux et régionaux de gestion intégrée des zones côtières. À cette fin, il est suggéré que la mise en oeuvre du Programme au cours des cinq années à venir contribue à l'élaboration et à l'incorporation de méthodes et approches en matière d'évaluation des services écosystémiques côtiers et d'autres outils politiques, notamment des analyses des arbitrages plus claires concernant des services écosystémiques tels que la séquestration et le stockage du carbone et le cycle et la purification de l'eau. Il convient également d'accorder une attention particulière au renforcement des capacités des responsables politiques afin de comprendre la valeur socioéconomique des écosystèmes marins et côtiers comme base pour la prise de décisions politiques et administratives sur la gestion des zones côtières.

39. En adoptant les approches susmentionnées, les Gouvernements sont également priés de mettre en oeuvre le Programme par le biais de cadres régionaux efficaces, notamment les conventions maritimes régionales et les cadres régissant les plans d'action. L'approche de partenariat proposée aboutirait à des efforts plus coordonnés de la part des parties prenantes concernant les catégories de sources prioritaires et mettrait à contribution des initiatives mondiales, régionales et nationales existantes en vue de traiter les questions relatives à ces trois catégories de sources.

III. Présentation du programme de travail pour 2012–2016

40. Il demeure indispensable de traiter les principales catégories de sources (nutriments, eaux usées et déchets marins), étant donné leurs liens avec la qualité de l'eau des zones côtières, la santé, les moyens de subsistance, l'agriculture et d'autres considérations pertinentes, et la nature persistante des problèmes posés par lesdites catégories. Toutefois, le Programme devrait également chercher à catalyser des approches de gestion intégrée plus larges, notamment des programmes d'action nationaux, et à établir de véritables liens entre ces dernières et des cadres de gestion intégrée des zones côtières et d'autres cadres de gestion intégrée similaires.

41. En s'appuyant sur les accords et les résultats de Beijing, et à la lumière des défis actuels et émergents, l'approche proposée dans la présente note implique que les gouvernements, avec le soutien du PNUE et en partenariat avec des organisations internationales et régionales et d'autres parties prenantes, fournissent des efforts particuliers, au cours de la période 2012–2016, en vue de :

a) La création d'une plateforme de partenariat visant à améliorer la qualité de l'eau des zones côtières en accordant une attention particulière aux nutriments, aux eaux usées et aux déchets marins. En participant aux partenariats multipartites mondiaux, les gouvernements s'engageraient à travailler avec les secteurs concernés en vue d'atténuer les incidences de ces sources de pollution sur l'environnement, à encourager une utilisation rationnelle des ressources et la mise en place de mesures incitatives dans le cadre de leur production ainsi qu'à exploiter pleinement les opportunités de recyclage et de réutilisation;

b) La mise en place d'un forum politique pour la poursuite de la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux et leur intégration dans des approches de gestion des zones côtières. Les gouvernements seraient priés d'envisager l'intégration d'approches écosystémiques et d'approches d'utilisation rationnelle des ressources dans la mise en oeuvre de leurs programmes d'action nationaux ou de cadres plus larges comme des modèles de gestion intégrée des zones côtières;

c) L'utilisation de la plateforme du Programme pour examiner des initiatives de gestion intégrée des zones côtières et encourager le développement et une plus large adoption des meilleures pratiques au niveau de la gestion écosystémique dans le cadre plus large de la gestion des zones côtières et sur la base de la gestion intégrée des ressources aux fins du développement durable des zones côtières.

42. Afin de fournir le soutien nécessaire à l'approche proposée, on estime que le Bureau de coordination aura besoin de quatre agents de la catégorie des administrateurs, y compris un coordinateur, ainsi que d'un agent de la catégorie des services généraux qui devraient être pris en charge par le PNUE. Le PNUE peut, sous réserve d'un examen plus approfondi par le Conseil d'administration, couvrir les frais nécessaires pour les activités de ces membres du personnel de base,

en fonction des ressources disponibles pour la mise en œuvre des parts du programme de travail du PNUE relatives au Programme mondial. Des agents supplémentaires peuvent être fournis par le biais d'un financement provenant de sources budgétaires externes au PNUE. Les autres frais, notamment ceux engendrés par le maintien des partenariats, le renforcement des capacités et l'organisation de réunions intergouvernementales et de travaux intersessions, devraient être couverts par des sources autres que le financement de base du PNUE.

IV. Actions suggérées

43. Les représentants des gouvernements participant à la troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Plan d'action mondial sont invités à examiner l'approche présentée dans la présente note et, en particulier, les points suivants :

a) Malgré les efforts fournis par les gouvernements et les autres parties prenantes, le milieu marin et les zones côtières continuent de se dégrader, notamment en termes de qualité de l'eau et de modification physique et de destruction des habitats. Il est nécessaire pour les pays d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action mondial à la lumière des pressions accrues sur les écosystèmes marins et côtiers, qui requièrent des approches de gestion plus efficaces cadrant avec les défis nouveaux et persistants;

b) Le futur programme de travail pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial devrait s'appuyer sur les approches convenues à la deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Plan d'action mondial, être axé sur la gestion efficace des nutriments, des eaux usées et des déchets marins et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des zones côtières. Cette approche ne considérerait pas ces substances comme étant uniquement des polluants mais également comme des ressources importantes contribuant au développement durable des zones côtières et des économies;

c) Afin de faire avancer ces questions efficacement, il est nécessaire d'adopter des approches de partenariats multipartites mondiaux pour les nutriments, les eaux usées et les déchets marins visant à réunir les gouvernements, les secteurs industriels clés, les groupes majeurs, les scientifiques et les autres parties prenantes autour d'un programme commun;

d) Les approches de partenariats devraient être complétées par des approches écosystémiques, y compris une évaluation des services écosystémiques, et leur contribution à la gestion de la qualité de l'eau, afin de favoriser l'incorporation de telles approches par les gouvernements dans leur gestion intégrée des zones côtières ou cadres similaires;

e) La plateforme du Programme d'action mondial devrait être utilisée en vue de favoriser et d'accélérer l'adoption d'approches de gestion intégrée des zones côtières, en particulier de programmes d'action nationaux et d'initiatives de gestion intégrée des zones côtières, leur permettant d'accélérer le passage vers une gestion écosystémique;

f) Afin d'imprimer un élan et d'exercer une surveillance efficace, la plateforme du Programme d'action mondial devrait avoir une nouvelle composante comprenant un bureau composé de représentants régionaux chargés de surveiller la mise en œuvre du Programme d'action mondial au cours de la période intersessions aux fins de l'examen des progrès, de la supervision des partenariats et de l'identification des questions émergentes.